



**Direction générale
de l'enseignement
postobligatoire**

Division de l'apprentissage

Rue Saint-Martin 24
1014 Lausanne

Lausanne, le 12 mars 2015

AUTORISATION DE FORMER - RENOUELEMENT

Délivrée à :	Force E SA - La Tour-de-Peilz
Pour le lieu de formation :	-
Pour la profession de :	Installateur-électricien CFC
Valable du :	16 mars 2015 au 31 décembre 2021
Renouvellement :	sur requête de l'entreprise formatrice, six mois avant la date d'échéance.
Condition(s) particulière(s) :	-
	Cette autorisation annule et remplace celle délivrée avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVLFP) du 9 juin 2009.

Cette autorisation est délivrée sur préavis du commissaire professionnel, sur la base des articles 16 et suivants de la loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVLFP) du 9 juin 2009.

Le guide de l'apprentissage fait partie intégrante de la présente autorisation et contient toutes les indications nécessaires au bon déroulement de la formation.

Le chef de division


Jean-Pierre Delacrétaz

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal. L'acte de recours doit être alors déposé auprès de ce tribunal dans les **trente jours** dès la notification de la présente; il doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours.